



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

# 2137<sup>e</sup>

SÉANCE : 26 MARS 1979.

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2137) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 16 mars 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13176) .....	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2137<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le lundi 26 mars 1979, à 15 h 30.

*Président* : M. Leslie O. HARRIMAN (Nigéria).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2137)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 16 mars 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13176).

*La séance est ouverte à 17 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 16 mars 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13176)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises par le Conseil à ses séances précédentes [2130<sup>e</sup>, 2132<sup>e</sup>, 2133<sup>e</sup> et 2135<sup>e</sup> séances], j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil et les représentants de l'Algérie, du Bénin, du Botswana, de la Bulgarie, du Congo, de Cuba, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Ghana, de la Guinée, de la Guyane, de l'Inde, du Libéria, de Madagascar, du Mozambique, de la République démocratique allemande, de la République-Unie de Tanzanie, de la Roumanie, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, de Sri Lanka, du Togo, du Viet Nam et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil et M. Bouayad-Agha (Algérie), M. Houngavou (Bénin), M. Tlou (Botswana), M. Yankov (Bulgarie), M. Mondjo (Congo), M. Roa Kouri*

*(Cuba), M. Abdel Meguid (Égypte), M. Worku (Éthiopie), M. Sekyi (Ghana), M. Yansané (Guinée), M. Sinclair (Guyane), M. Jaipal (Inde), M. Tubman (Libéria), M. Rabetafika (Madagascar), M. Honwona (Mozambique), M. Florin (République démocratique allemande), M. Chale (République-Unie de Tanzanie), M. Marinescu (Roumanie), M. Gelaga-King (Sierra Leone), M. Hussen (Somalie), M. Sahloul (Soudan), M. Rodrigo (Sri Lanka), M. Kodjovi (Togo), M. Ha Van Lau (Viet Nam) et M. Komatina (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise à la 2132<sup>e</sup> séance, j'invite le représentant de la South West Africa People's Organization (SWAPO) à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Muyongo (South West Africa People's Organization) prend place à la table du Conseil.*

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le représentant de la République démocratique allemande, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Le 19 février de cette année, le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, M. Erich Honecker, et le Président du MPLA [*Movimento Popular de Libertação de Angola*] et Président de la République populaire d'Angola, M. Agostinho Neto, ont signé à Luanda un traité d'Etat d'amitié et de coopération entre la République démocratique allemande et la République populaire d'Angola. Résolues à se soutenir mutuellement pour renforcer les conquêtes sociales et économiques révolutionnaires des deux peuples et fidèles aux idéaux de la lutte pour l'indépendance nationale et le progrès social contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et le racisme sous toutes leurs formes et manifestations, la République démocratique allemande et la République populaire d'Angola ont décidé de conclure ce traité. C'est à la suite de ce traité que la République démocratique allemande a demandé, aujourd'hui, à prendre la parole, et nous remercions les membres du Conseil de l'occasion qui nous est donnée d'exposer notre point de vue sur la question à l'ordre du jour.

5. Le 6 mai de l'année dernière, le Conseil de sécurité a condamné vigoureusement, dans sa résolution 428 (1978),

l'invasion armée perpétrée le 4 mai par le régime raciste d'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola, invasion qui constituait une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola. Le Conseil a également condamné l'utilisation par l'Afrique du Sud du Territoire international de Namibie pour lancer des invasions armées contre la République populaire d'Angola et a décidé de se réunir de nouveau au cas où d'autres actes de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola seraient commis par le régime raciste sud-africain, en vue d'envisager l'adoption de mesures plus efficaces conformément aux dispositions appropriées de la Charte des Nations Unies, y compris son Chapitre VII. Et voilà que le moment est venu pour le Conseil d'honorer sa parole.

6. Les faits sont connus de tous. Des avions du régime de Pretoria ont bombardé plusieurs fois, ces dernières semaines, des bourgades angolaises pacifiques et des camps de réfugiés namibiens qui avaient été obligés de fuir la terreur des racistes occupant illégalement leur territoire et qui avaient trouvé refuge sur le territoire de la République populaire d'Angola. Il y a eu des bombardements au napalm. En outre, le 11 mars, des détachements d'infanterie, appuyés par six hélicoptères, ont franchi la frontière angolaise. Le 13 mars, des unités de blindés et des unités d'infanterie ont pénétré dans le territoire de la République populaire d'Angola sur une distance de 17 kilomètres. Selon les renseignements communiqués par le Ministère de la défense d'Angola le 21 mars, pendant 10 jours de ce mois seulement l'armée sud-africaine a lancé 70 attaques contre la République populaire d'Angola, durant lesquelles six avions Canberra et Mirage de l'Afrique du Sud ont été abattus. Les renseignements officiels de Pretoria confirment de leur côté le nombre des agressions perpétrées. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola ont donc manifestement été violées par le régime raciste de l'Afrique du Sud, délibérément et avec préméditation.

7. La délégation de la République démocratique allemande partage l'opinion du Groupe des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies qui, dans sa déclaration importante du 8 mars [S/13154], c'est-à-dire immédiatement après les bombardements de Pretoria contre l'Angola et avant l'invasion des chars, demandait au Conseil de sécurité de prendre toutes mesures efficaces en vue de mettre fin aux actes d'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola et invoquait à cet égard la résolution 428 (1978). Il est de fait qu'il faudrait riposter à ce défi des milieux dirigeants d'Afrique du Sud par les sanctions prévues dans la Charte des Nations Unies. Il faut que l'Afrique du Sud indemne la République populaire d'Angola des dommages qu'elle lui a causés.

8. La question de savoir si des mesures efficaces seront prises du fait des violations du droit international commises par Pretoria et du fait de ses agressions ou si le Conseil va se contenter de simplement les condamner et d'émettre une menace en adoptant une résolution qui ressemblerait à la résolution 428 (1978) est en fait une des questions capitales pour ce qui est de la paix ou de la guerre en Afrique du Sud. Tout retard du Conseil pourrait conduire les fous

d'Afrique du Sud à de nouveaux crimes. Il est certain que la politique des milieux dirigeants de Pretoria constitue un danger grave pour la paix et la sécurité internationales en Afrique australe. J'affirme que Pretoria a aussi la responsabilité des attaques aériennes du régime raciste d'Ian Smith contre la République populaire du Mozambique, nouvelle qui nous est parvenue de Maputo. Cependant, ceux qui pensent qu'en lançant des attaques armées contre les Etats africains qui ont secoué la domination coloniale on peut faire pression sur eux se trompent lourdement. Le communiqué de la réunion au sommet de ce qu'on appelle les Etats de première ligne, en date du 4 mars [voir S/13141], montre que les intentions des racistes ont été démasquées. La communauté internationale appuiera toujours ces Etats.

9. Comme beaucoup d'autres Etats, la République démocratique allemande, en tout cas, fera son devoir de solidarité à l'égard des peuples d'Afrique en lutte dans toute la mesure de ses possibilités. Lors de son séjour à Luanda, le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, M. Erich Honecker, a assuré le Président du MPLA et Président de la République populaire d'Angola, M. Agostinho Neto, du ferme appui du peuple, du parti et du Gouvernement de la République démocratique allemande au peuple angolais dans la lutte qu'il mène pour défendre sa souveraineté nationale et l'inviolabilité de ses frontières. M. Honecker a souligné le droit de la République populaire d'Angola d'assurer par tous les moyens possibles, y compris la solidarité internationale, la défense de son territoire contre toute agression perpétrée par le régime raciste.

10. Certains milieux continuent de préconiser un prétendu règlement pacifique et parlent d'user de leur influence pour contraindre le régime raciste de renoncer à sa politique barbare. Cependant, les racistes, en violation flagrante des décisions de l'Organisation des Nations Unies, ont secrètement reçu du pétrole et des armes, et, comme l'a démontré le Séminaire des Nations Unies sur la collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire [voir S/13157 du 9 mars 1979], on a fourni à ce pays la technique nécessaire pour lui permettre de fabriquer l'arme atomique. Les relations économiques et autres avec l'Afrique du Sud non seulement se poursuivent mais font même l'objet d'une intensification. On caresse l'idée de rendre acceptables des gouvernements fantoches installés par les racistes, afin qu'ils puissent ultérieurement être reconnus. Ce fait est prouvé par ce qu'on appelle les missions d'observation que les pays capitalistes entendent envoyer au Zimbabwe en avril prochain pour surveiller les élections fantoches.

11. Ce n'est qu'en désarmant et en affaiblissant l'agresseur par tous les moyens possibles et en intensifiant les forces qui luttent pour assurer à leurs peuples une existence dans la dignité à l'abri du colonialisme, de la sujétion et de l'exploitation étrangères que l'on pourra véritablement instaurer la paix et assurer le règlement pacifique des problèmes qui sévissent en Afrique australe. Ces forces sont les gouvernements de ce qu'on appelle les Etats de première ligne et les mouvements de libération nationale, tels que le Front patriotique au Zimbabwe et la SWAPO en Namibie.

12. En ce qui concerne la Namibie, il convient de souligner que ce territoire, qui est occupé illégalement par l'Afrique du Sud, est utilisé pour lancer des attaques contre les pays voisins pacifiques. En même temps, Pretoria poursuit sa politique tendant à établir un régime fantoche à Windhoek afin d'empêcher le peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination. Ce régime permettrait également à Pretoria de régner sur l'ensemble de la Namibie. Cependant, les intérêts de la paix en Afrique exigent que la Namibie soit libérée de toutes les formes de colonialisme et soit admise, en temps voulu, à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'Etat indépendant, dont le peuple pourra décider lui-même de son propre sort.

13. Mais, ici encore, nous sommes les témoins de toutes sortes de manœuvres de la part des milieux occidentaux, qui s'évertuent à éviter l'inévitable. On ne peut échapper à l'impression que les Etats impérialistes s'efforcent d'utiliser la participation de l'Organisation des Nations Unies à la solution du problème namibien pour masquer la farce électorale montée par les racistes.

14. Le seul représentant authentique du peuple namibien qui ait été reconnu par l'Organisation des Nations Unies est la SWAPO, et celle-ci, en tant que mouvement de libération, a suffisamment démontré qu'elle était prête à faire preuve de compréhension pour parvenir le plus rapidement possible à la solution de la question namibienne. Cependant, s'il faut faire des concessions, celles-ci doivent être consenties par la partie fautive, et il ne faut pas, en se référant à ce qu'on appelle une certaine objectivité, mettre sur le même pied l'esclave et l'esclavagiste. Il ne faut jamais oublier que le futur maître en Namibie sera le peuple namibien et non la soldatesque de l'Afrique du Sud.

15. L'expérience de la lutte contre le honteux régime raciste d'Afrique du Sud a montré que nous ne pouvons compter sur la bonne volonté et la coopération honnêtes des milieux monopolistes des Etats occidentaux. Il est évident que ces milieux comptent sur le régime raciste en tant que source de profits incalculables et en tant que menace constante à l'Afrique libre, sans parler des bases militaires dans l'Atlantique sud et dans l'océan Indien.

16. Un élément mérite vraiment d'être souligné : certains Etats impérialistes, en dépit du fait que la domination du régime raciste s'accompagne des violations les plus flagrantes des droits de l'homme, continuent de fournir aux racistes des crédits considérables, un appui politique et même les armements les plus modernes. On comprend donc aisément pourquoi les Etats africains sont si méfiants à l'égard des divers plans que les milieux impérialistes s'empressent de préconiser de toutes parts.

17. Les travaux de notre organisation reposent sur les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ces résolutions visent l'élimination définitive du colonialisme, et cela comprend son dernier bastion : l'Afrique du Sud. C'est en respectant ces résolutions que nous pourrions assurer la paix et la sécurité internationales. La délégation de la République démocratique allemande a l'honneur de lancer un appel au Conseil de sécurité pour qu'il agisse ainsi.

18. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

19. M. CHALE (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, monsieur le Président, de me joindre aux délégations qui vous ont sincèrement et chaleureusement félicité à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. En fait, à un stade aussi crucial des travaux du Conseil, qui discute de questions épineuses, votre accession à la présidence ne saurait être plus opportune. Le Nigéria, pays étroitement lié au processus de libération en Afrique australe, a fait une immense contribution à cette lutte. En outre, vos qualités personnelles, votre dévouement, votre tact, vos talents diplomatiques, votre expérience et votre courage sont bien connus. C'est pourquoi vous voir à la présidence nous donne un regain d'espérance. Ma délégation escompte que le Conseil travaillera dans une atmosphère de coopération accrue car votre direction éclairée a toujours été une source d'inspiration.

20. Je tiens également à vous dire, comme aux autres membres du Conseil, toute ma gratitude pour avoir permis à ma délégation de prendre part au présent débat.

21. Il est vraiment tragique que le Conseil doive se réunir de nouveau pour examiner des actes d'agression commis par le régime raciste de Pretoria au mépris total de la volonté de la communauté internationale. Les dernières agressions sud-africaines contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République populaire d'Angola et de la Zambie et contre la SWAPO sont un nouveau témoignage du caractère agressif du régime raciste. Nous abhorrons et nous condamnons catégoriquement de tels actes d'atrocité et de destruction systématiques et répétés du régime de Pretoria. La République-Unie de Tanzanie continuera de déplorer des actes aussi lâches et de veiller, avec d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, à la stricte mise en œuvre du plan du Secrétaire général, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil, afin d'assurer la transition pacifique de la Namibie à l'indépendance grâce à des élections supervisées et contrôlées par l'Organisation.

22. Bien que les actes d'agression des régimes racistes d'Afrique du Sud et de Salisbury contre les Etats de première ligne soient devenus très à la mode, les récentes attaques contre l'Angola, la SWAPO et la Zambie ne peuvent être considérées uniquement comme partie intégrante du plan général de "frappe en profondeur" dans ces territoires. Elles ont un sens particulier. Elles ont été intensifiées tout comme étaient intensifiées les consultations de la SWAPO et des Etats de première ligne qui cherchaient à assurer l'application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité concernant la Namibie. Ce n'est pas par hasard non plus que ces attaques sans pitié, qui ont causé des dégâts matériels et ont tué ou blessé des civils innocents, y compris des enfants, se sont produites précisément au moment où le Secrétaire général cherche à aboutir à un cessez-le-feu afin que le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition puisse reprendre sa mission en Namibie. Il s'agit plutôt d'attaques

préméditées destinées à entraver le processus de paix et à faire échouer les efforts de la communauté internationale. Nous réproprons cette arrogance et ce mépris total de l'opinion internationale qui se manifestent dans les actes d'agression et de violence flagrants commis par le régime raciste contre la République populaire d'Angola, la SWAPO et la Zambie.

23. De même, l'Afrique du Sud a commis ses dernières attaques contre l'Angola au moment où elle rejetait certains éléments essentiels du plan de transition pacifique à l'indépendance de la Namibie conformément à la résolution 435 (1978). Par son obstination et ses raids militaires, le régime raciste essaie de déloger les forces de la SWAPO et de déstabiliser les bases arrières du mouvement de libération, réduisant ainsi les chances d'un règlement pacifique négocié. Nous voyons dans ces actes éhontés d'agression la preuve très nette que l'Afrique du Sud veut faire échouer les efforts des Etats de première ligne comme l'Angola qui ont commencé une œuvre de reconstruction après la guerre d'agression déclenchée par le régime raciste.

24. Nous tenons à assurer l'Afrique du Sud que nous n'en restons pas moins voués à la cause de la libération de l'Afrique australe. Les chefs des Etats de première ligne, réunis à Luanda le 4 mars 1979, ont réaffirmé leur engagement dans cette lutte et ont vigoureusement condamné les actes d'agression commis conjointement par les régimes racistes de Pretoria et de Salisbury. Dans ce but, nous nous faisons une fois de plus leur écho pour condamner toutes les manœuvres de l'Afrique du Sud destinées à entraver l'application efficace des résolutions 435 (1978) et 439 (1978).

25. En outre, la Tanzanie ne comprend pas le double jeu de l'Afrique du Sud qui, d'une part, exige la cessation des prétendus actes d'hostilité de la SWAPO en tant que condition *sine qua non* de la mise en œuvre des propositions et, d'autre part, déclenche une violence sans précédent. Là encore, l'Afrique du Sud agit avec arrogance et duplicité et recourt à des manœuvres désespérées. C'est une véritable dichotomie.

26. N'est-il pas de plus en plus évident que l'Afrique du Sud intensifie ses attaques contre l'Angola et les Etats de première ligne dans l'espoir de détruire la SWAPO afin d'installer en Namibie un régime fantoche qui fera tout ce qu'elle voudra ? Seule une preuve de coopération pourrait démontrer que tel n'est pas le cas.

27. Voilà pourquoi nous disons *a posteriori* que les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola ne doivent pas être considérées comme des incidents isolés mais comme faisant partie d'un complot plus vaste qui vise à rompre le processus de paix et à perpétuer l'odieuse politique des racistes en Afrique australe. L'escalade des attaques contre la Zambie et le Mozambique fait partie du plan de Pretoria et de Salisbury pour couler les efforts que tente la communauté internationale afin d'aboutir à la paix et pour arrêter l'élan de la lutte de libération.

28. Ces attaques sont un effort en vue d'étendre le conflit à l'Angola et de s'en servir comme bouc émissaire pour

utiliser la Namibie comme un tremplin dans la lutte contre l'Angola sous prétexte de l'attitude adoptée par ce dernier et de l'aide qu'il fournit aux fils et aux filles exilés de Namibie qui luttent pour recouvrer leur patrie — la Namibie. La Namibie brille du feu des diamants, sans parler de quantités d'autres minerais précieux. On dit de ce pays riche en diamant : "Si vous faites un trou avec l'orteil dans le sable ici, vous risquez d'être arrêté. Construisez une maison, et la police surveillera tous les détails de l'excavation." Peut-on donc s'étonner de l'intransigeance du régime illégal d'Afrique du Sud et des attaques qu'il a déclenchées ?

29. Ces attaques ne mettent pas seulement en danger les possibilités de paix dans la région; elles constituent une preuve du mépris total de l'Afrique du Sud pour toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Cela devrait mettre à l'épreuve la possibilité pour le Conseil de garantir la paix aux nations et de faire appliquer ses décisions. C'est un défi qui s'adresse tout autant aux cinq pays occidentaux, qui semblent avoir trouvé des raisons logiques aux actes de l'Afrique du Sud pour justifier leur initiative actuelle de l'inviter à la table de négociation. La réunion actuelle du Conseil devrait illustrer les sombres desseins du régime raciste et doit être considérée comme un témoignage éloquent de l'obstination et de l'intransigeance de l'Afrique du Sud ainsi que de son hypocrisie dans la question de Namibie. En essayant d'exercer des pressions sur les Etats de première ligne et sur la SWAPO pour qu'elle négocie avec l'Afrique du Sud, il ne faut pas oublier que Pretoria non seulement cherche à obtenir des concessions inacceptables mais — et c'est encore plus grave — n'est pas disposé à ce qu'on établisse un gouvernement véritable de la majorité en Namibie et dans l'ensemble de l'Afrique australe.

30. Nous voudrions demander au Conseil, et en particulier aux cinq puissances occidentales, de relever ce défi comme il convient.

31. Dans ce contexte, la République-Unie de Tanzanie aimerait demander ce qui suit : premièrement, que le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité une résolution condamnant sans équivoque les derniers actes d'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola, qui sont une preuve flagrante du mépris profond de l'Afrique du Sud pour la souveraineté des Etats africains indépendants; deuxièmement, que les puissances occidentales qui participent actuellement aux négociations avec l'Afrique du Sud sur l'avenir de la Namibie utilisent leur influence pour désamorcer une situation toujours plus dangereuse, utilisent leur puissance pour amener l'Afrique du Sud à écouter l'opinion mondiale, utilisent leur superpuissance en employant un langage que l'Afrique du Sud comprend et, partant, la persuade.

32. Je voudrais ici définir le mot "superpuissance". Qu'est-ce que la superpuissance ? Qu'est-ce que la perfection pour une superpuissance ? C'est la même perfection qu'un œil qui peut voir et qu'une oreille qui peut entendre. Donc, la perfection d'une superpuissance est la puissance morale qu'elle exerce pour persuader les gens que ce qu'ils font ne doit pas être fait. Les puissances occidentales devraient arrêter d'armer l'Afrique du Sud et exercer leur

influence en vue d'assurer la mise en œuvre des propositions de règlement et du plan de l'Organisation des Nations Unies pour de véritables élections en Namibie et pour l'indépendance. Elles s'acquitteraient ainsi d'un travail si bien commencé par le révérend Michael Scott, un missionnaire anglais. On me dit que c'est sa voix, mandatée par les Namibiens, qui a permis pendant des années de garder vivante la question de Namibie, à la suite de quoi une résolution a été adoptée en 1953 qui donnait à l'ONU le rôle de surveiller ce que l'on appelait les affaires du Sud-Ouest africain. Le rôle des pays occidentaux à ce stade est de mener à bien la tâche si bien commencée par le révérend Michael Scott. Ne le décevez pas. Soyez fermes avec l'Afrique du Sud. Vous pouvez prouver votre fermeté à son égard en disant comme Horace, né 65 ans avant le Christ :

"Si vous ne savez pas comment vivre avec vos voisins, laissez la place à ceux qui savent. Vous avez suffisamment joué, suffisamment mangé et bu. Le moment est venu pour vous de quitter la scène."

Pourquoi le Conseil ne dit-il pas à l'Afrique du Sud que le moment est venu pour elle de s'en aller et de laisser la Namibie en paix ? Dites-lui que sa mission de civilisation est terminée — si c'en était une. C'est terminé, et ce peuple veut diriger son propre destin et s'occuper de ses propres affaires. Je répète aux puissances occidentales : ne décevez pas le révérend Michael Scott. Terminez la tâche qu'il a commencée.

33. Aux autres Etats Membres de la communauté internationale je dirai que s'il est bon d'exprimer son indignation et de condamner l'agression de l'Afrique du Sud, il vaut bien mieux prendre des mesures efficaces et concrètes pour obtenir le retrait immédiat des occupants illégaux sud-africains de la Namibie.

34. En ce qui concerne les bombardements et les attaques récemment perpétrés par le régime de Pretoria contre l'Angola, les Etats Membres pourraient peut-être se rafraîchir la mémoire et voir ce que le Conseil de sécurité avait décidé dans sa résolution 428 (1978) où, entre autres, il lançait un avertissement solennel selon lequel, "au cas où d'autres actes de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola seraient commis", il se réunirait à nouveau "en vue d'envisager l'adoption de mesures plus efficaces conformément aux dispositions appropriées de la Charte des Nations Unies, y compris son Chapitre VII". C'est ce que le Conseil avait décidé.

35. Que devrait maintenant faire le Conseil pour continuer de progresser en respectant son engagement et préserver ainsi sa crédibilité, son prestige et l'honneur de l'Organisation ? Il faut tout au moins faire un pas en avant.

36. La délégation de la République-Unie de Tanzanie lance aussi un appel aux Etats Membres et à la communauté internationale pour qu'ils apportent une aide morale et matérielle aux victimes des guerres d'agression perpétrées par le régime raciste contre la République populaire d'Angola et aux Etats de première ligne, afin de sauvegarder leur souveraineté et leur intégrité territoriale alors qu'ils servent la cause de la libération de l'Afrique australe.

37. Nous espérons que le Conseil adoptera à l'unanimité une résolution ferme et efficace afin que l'Afrique du Sud cesse de tels actes d'agression flagrants et prémédités.

38. Enfin, la République-Unie de Tanzanie tient à présenter ses condoléances au peuple endeuillé de l'Angola, à la SWAPO et à la Zambie et à réaffirmer sa solidarité et son appui constants vis-à-vis de la SWAPO, de la République populaire d'Angola, du Mozambique, de la Zambie et de tous les mouvements de libération d'Afrique australe au moment où ils se trouvent devant un nouvel acte méprisable du régime raciste de Pretoria.

39. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

40. M. SAHLOUL (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis dès le début de vous remercier, et par votre entremise de remercier les membres du Conseil, pour m'avoir autorisé à prendre part à la discussion du point inscrit à l'ordre du jour sur la requête urgente du représentant de l'Angola en vue d'examiner dans les plus brefs délais la question relative à l'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola.

41. Cette réunion a été demandée parce que le régime sud-africain continue de commettre des actes d'agression contre les Etats africains voisins malgré toutes les résolutions et décisions adoptées par cet éminent conseil demandant à ce régime, ainsi qu'à l'autre régime raciste de Salisbury, de mettre fin à tous actes d'agression contre les Etats africains voisins. Les membres du Conseil se rappelleront que c'est le 8 mars seulement que la résolution 445 (1979) a été adoptée, condamnant des actes analogues perpétrés à l'époque par le régime raciste minoritaire illégal de Salisbury contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie.

42. La similarité entre les actes commis par les régimes de Salisbury et de Pretoria et le moment où ils se sont produits prouvent, au-delà de tout doute, que les deux régimes se consultent pleinement et coordonnent leurs mouvements pour ravager les pays voisins et, surtout, pour prouver aux yeux du monde l'inefficacité de la communauté internationale, ou plutôt son incapacité à faire face à une situation qui continue d'évoluer. Point n'est besoin de dire que le seul espoir des communautés blanches — tant au Zimbabwe qu'en Afrique du Sud — de parvenir à une solution pacifique réside dans l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à se poser en partenaire plein et entier dans le dialogue et les négociations tendant à établir un gouvernement par la majorité dans ces territoires. Si les régimes racistes continuent de ternir l'image de marque de l'Organisation, ils se condamnent à un affrontement racial armé en Afrique australe qui, à son tour, compromettra leur existence même dans ces territoires.

43. Les pays africains suivent de très près les pourparlers de rapprochement qui se déroulent à New York depuis quelques jours, non pas parce que ces entretiens pourraient conduire à des résultats positifs, mais parce qu'ils estiment que les puissances occidentales intéressées auront à faire face à leurs responsabilités lorsqu'elles aboutiront en fin de

compte à la conclusion que toutes ces tentatives de dialogue avec les autorités sud-africaines ne mènent à rien. Je crois devoir souligner ici notre déception de constater que les pourparlers de rapprochement n'ont pas englobé l'Organisation de l'unité africaine, qui, en dernière analyse, est l'instrument de la solidarité et de la coordination africaines dans l'action politique conjointe sur les problèmes africains. Notre déception est d'autant plus grande que les participants ne se sont limités ni aux parties directement intéressées ni aux Etats de première ligne. Nous espérons que cette faute d'attention ne se reproduira plus à l'avenir, car l'Organisation de l'unité africaine est le principal soutien des Etats de première ligne et des mouvements de libération qui luttent pour libérer tous les territoires africains captifs et reste le cadre d'action le plus efficace au nom des pays africains dans leurs rapports avec les autres groupes et avec les grandes puissances.

44. L'Afrique ne peut rester passive ou indifférente devant l'évolution récente de la situation et devant les tactiques militaires utilisées par les racistes, car le sort de l'Afrique est un et indivisible. La perpétuation des régimes minoritaires blancs au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud ne saurait se maintenir. Tôt ou tard, les mouvements de résistance africains acquerront suffisamment d'expérience et de force pour inverser la balance, qui à l'heure actuelle semble pencher en faveur des régimes minoritaires blancs. Il n'est pas difficile de prévoir que la situation changera dans un avenir qui n'est pas trop loin. En attendant, les Etats de première ligne resteront en butte à ces actes d'agression, aux bombardements et aux violations de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Les Etats africains ont réaffirmé à plusieurs occasions leur engagement d'aider les Etats de première ligne. Je suis certain que cet engagement sera honoré si la situation militaire des Etats de première ligne continue à s'aggraver du fait de ces actes d'agression. Si cela devait se produire, nous nous dirigerions alors vers une guerre raciale — spectacle qui préoccuperait pleinement tous ceux qui se trouvent sur la scène sud-africaine.

45. Il est donc indispensable que le Conseil se prononce énergiquement sur ces actes d'agression et fasse preuve de compétence et de souplesse en passant des résolutions et décisions aux actes, introduisant ainsi un certain respect pour ces décisions et mettant les peuples captifs du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, sur la voie de l'égalité, des droits de l'homme et de l'indépendance.

46. A cet égard, les membres du Conseil se rappelleront la résolution 428 (1978), par laquelle le Conseil décidait que, au cas où d'autres actes de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola seraient commis par le régime raciste sud-africain, il envisagerait l'adoption de mesures plus efficaces conformément aux dispositions appropriées de la Charte, y compris son Chapitre VII. Nous pensons que le moment est venu pour le Conseil d'agir conformément aux dispositions de la résolution susmentionnée, étant donné les actes d'agression répétés perpétrés par les autorités sud-africaines, qui constituent une violation flagrante de cette résolution.

47. Le règlement positif de la question de Namibie, qui, selon nous, se trouve à une étape délicate, est devenu urgent. La solution du problème, qu'elle se fasse d'une façon ou d'une autre, aura des répercussions profondes sur la paix ou la guerre dans la région. Les attaques récentes commises contre l'Angola, de même que les attaques antérieures perpétrées contre l'Angola, le Mozambique, et la Zambie, sont toutes inextricablement liées à la situation politique tant en Namibie qu'au Zimbabwe. Les résolutions par lesquelles le Conseil condamne les actes d'agression des régimes racistes doivent être placées dans leur juste perspective, c'est-à-dire que toutes les parties intéressées doivent faire preuve d'une volonté politique plus grande afin de réaliser des progrès positifs vers l'indépendance de la Namibie et du Zimbabwe de même que vers le démantèlement de l'édifice de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

48. Les pays africains tiennent à faire l'éloge du courage de la République populaire d'Angola face à l'agression armée commise par un adversaire supérieur du point de vue militaire et, surtout, ils louent le peuple angolais ainsi que les peuples de la Zambie, du Botswana et du Mozambique pour les sacrifices qu'ils consentent, parce que ces sacrifices sont consentis pour la cause de la liberté de l'Afrique et de l'instauration d'un nouvel ordre politique sur le continent grâce auxquelles l'Afrique sera seulement aux Africains.

49. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Guyane. Je l'invite à prendre place à table du Conseil et à faire sa déclaration.

50. M. SINCLAIR (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, monsieur le Président, vous remercier ainsi que les autres membres du Conseil d'avoir accordé à ma délégation la possibilité de participer au débat sur la question dont le Conseil est actuellement saisi. Ma délégation est certaine que vous-même, fils éminent de l'Afrique, continuerez de présider les travaux du Conseil avec la même dignité et le même sens de la justice que vous avez montrés lors de l'examen par le Conseil des questions dont il s'est déjà occupé au cours de ce mois.

51. La gravité de la situation en Afrique australe s'accroît avec chaque jour qui passe. Non seulement les peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie se voient encore empêchés par les régimes minoritaires racistes de Pretoria et de Salisbury d'exercer leurs droits légitimes à l'autodétermination et à l'indépendance, mais ce refus est maintenant accompagné d'une série d'actes flagrants d'agression, de meurtres sauvages et d'oppression brutale infligés aux populations noires d'Afrique australe dans leur ensemble par les régimes racistes — actes qui ont assumé, ces deux derniers mois, une nouvelle dimension d'impudence et d'arrogance. Car, alors même que le rebelle Smith se lance dans des actes non provoqués d'agression contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie, son homologue de Pretoria viole sans relâche l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola, bombardant les villages et les villes et mutilant et tuant d'innocents Angolais et réfugiés de Namibie. La façon systématique dont ces actes d'agression ont été commis sans relâche témoigne de la consultation étroite qui existe entre les deux bourreaux racistes, Smith et Botha. Incapables d'accepter le caractère inévitable du

changement en Afrique australe et cette réalité que leurs bastions du racisme à Pretoria et à Salisbury ne peuvent plus résister longtemps aux forces de libération et de la liberté, ils recourent maintenant à des tactiques d'agression manifeste contre des Etats africains indépendants en vue de les intimider et de les déstabiliser.

52. Lorsque nous nous rappelons le rôle joué par l'Afrique du Sud raciste en Angola à la veille de l'indépendance de ce territoire, nous reconnaissons que les activités néfastes actuelles de l'Afrique du Sud représentent la poursuite d'une politique d'hostilité à l'égard du Gouvernement de la République populaire d'Angola. Ces actes répétés d'agression montrent que le régime de Pretoria n'est nullement disposé à accepter l'accession au pouvoir en Angola d'un gouvernement qui est authentiquement attaché à l'élimination du colonialisme sous quelque forme que ce soit, et la persistance de l'Afrique du Sud à s'efforcer d'empêcher la consolidation de l'indépendance durement acquise par l'Angola entre dans le scénario des événements qui se produisent en Afrique australe.

53. Nous ne devons pas perdre de vue le fait important que ces actes se sont déroulés précisément à un moment où des arrangements décisifs étaient établis pour installer une présence de l'Organisation des Nations Unies dans le Territoire usurpé de Namibie. L'adoption par le Conseil de sécurité d'un plan de règlement de la situation en Namibie, tel qu'il a été négocié par les cinq grands partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, visait — si ma délégation comprend bien — à ouvrir une ère nouvelle dans la partie australe du continent africain, une ère où il était présumé que le régime de Pretoria coopérerait avec les décisions du Conseil afin de veiller à ce que les droits légitimes du peuple namibien à l'autodétermination soient effectivement exercés.

54. Cette supposition se fondait sur le fait que l'on pensait que l'Afrique du Sud avait négocié "de bonne foi" et "coopérerait" à l'application des décisions du Conseil sur la question de Namibie. Il est bon que je rappelle qu'à cette époque ma délégation avait exprimé certaines réserves concernant les possibilités de succès du plan, car nous n'étions pas convaincus alors, pas plus que nous ne le sommes aujourd'hui, qu'il y avait ou qu'il y aurait un changement d'attitude de la part du régime de Pretoria.

55. Aujourd'hui, il semble que nos doutes et nos réserves étaient justifiés. Nous nous rappelons avec quelle réticence et combien à contrecœur les Sud-Africains ont finalement prétendu accepter ce plan. Le Secrétaire général s'est efforcé d'en commencer l'application en proposant les conditions d'un cessez-le-feu qui devait prendre effet le 15 mars. L'Afrique du Sud a réagi en rejetant ces propositions sous de faux prétextes et en commettant ses tout derniers actes d'agression contre l'Angola. Où se trouvent donc la "bonne foi" et la "volonté de coopérer" du régime de Pretoria ?

56. Les actes non provoqués d'agression contre la République populaire d'Angola lancés par les racistes de Pretoria doivent être carrément condamnés, sans équivoque ni compromis. Les tactiques d'intimidation et de provocation

employées par le régime de Pretoria ont des objectifs très nets : l'objectif à court terme est de faire échouer les initiatives prises par le Conseil de sécurité pour obtenir l'indépendance authentique en Namibie; l'objectif à long terme est de faire de l'Afrique australe un havre pour l'*apartheid*. Les Sud-Africains ne veulent pas que le plan fonctionne; ils ne veulent pas qu'il ait une place quelconque dans leur grand dessein concernant l'Afrique australe.

57. Ma délégation condamne de la façon la plus vigoureuse les actes sauvages d'agression de l'Afrique du Sud contre les peuples angolais et namibien. Avec ces actes, les chances de paix en Namibie et en Afrique australe en général s'amenuisent de façon effrayante. Elles exigent une réaction positive et vigoureuse de la part du Conseil. Que doit faire encore Botha ? Combien d'attaques l'Angola et d'autres territoires voisins doivent-ils encore subir ? Combien de souffrances encore doivent-elles être infligées aux victimes innocentes de l'*apartheid* avant que cet organe puisse décider qu'il existe en Afrique australe une situation de menace à la paix et à la sécurité ? Combien encore, je vous le demande ?

58. Si le Conseil de sécurité entend, une fois de plus, ne pas prendre les mesures appropriées prévues au Chapitre VII de la Charte, nous devons alors reconnaître que le régime raciste sud-africain trouvera naturellement réconfort dans le fait de savoir que ses activités néfastes peuvent se poursuivre impunément. Ma délégation est convaincue que certains des membres permanents du Conseil ont assez de prise sur le régime de Pretoria pour influencer les actions de ces racistes par le simple fait de montrer dans cette enceinte qu'ils sont prêts à ne pas empêcher l'adoption par le Conseil de résolutions demandant des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte.

59. Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la solidarité de la Guyane avec le peuple angolais dans sa lutte contre le monolithe de l'*apartheid*. Sa lutte est le symbole de la lutte plus vaste qui se déroule aujourd'hui en Afrique australe pour la cause de la paix, de la justice et de la libération de l'oppression colonialiste et impérialiste. Ce peuple s'est adressé au Conseil de sécurité parce qu'il croit que cet organe est en mesure de venir en aide aux Etats qui sont victimes de l'agression et est disposé à le faire. Le Conseil a donc l'obligation solennelle de ne pas décevoir cette croyance.

60. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Somalie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

61. M. HUSSEN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie les membres du Conseil de me donner la possibilité de participer au présent débat.

62. A notre avis, le communiqué publié par le Ministère de la défense d'Angola et les renseignements complémentaires fournis par le représentant de l'Angola dans la déclaration si éloquente qu'il a faite lundi dernier [2130e séance] montrent une fois de plus, sans l'ombre d'un doute, que la politique du régime minoritaire raciste d'Afrique du

Sud fait un grand tort à la paix et à la sécurité de l'Afrique et menace gravement la paix et la sécurité internationales.

63. Les Etats africains et, dirais-je, tous les Etats qui comptent sur l'Organisation des Nations Unies pour "la paix et le progrès" ont le droit de demander au Conseil de sécurité pendant combien de temps on tolérera que l'Afrique du Sud lance impunément ses arrogantes agressions armées contre les Etats voisins.

64. Les dernières attaques contre le peuple, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola ne sont bien sûr que les dernières d'une longue série d'agressions semblables. Les membres du Conseil se rappelleront sans doute que cet organe a dû condamner l'Afrique du Sud pour son invasion de l'Angola à l'époque où celui-ci réalisait son indépendance, en 1975. L'année dernière encore, l'attaque sauvage de l'Afrique du Sud contre le camp de réfugiés de Kassinga, en Angola, au cours de laquelle 700 personnes ont été tuées, a fait l'objet d'une autre condamnation du Conseil, lequel a également prévenu qu'une nouvelle agression entraînerait la mise en œuvre des mesures envisagées au Chapitre VII de la Charte. Or il y a eu d'autres agressions, de sorte que le Conseil a la claire responsabilité d'agir conformément à sa propre décision.

65. La nécessité de prendre des mesures fermes se trouve encore renforcée si nous considérons les attaques contre l'Angola dans un contexte plus vaste. Il faut comprendre que les agressions armées de l'Afrique du Sud font partie d'une vaste conspiration, dirigée par les régimes de Pretoria et de Salisbury, contre les Etats de première ligne et les mouvements de libération qui luttent pour contrôler et éliminer les forces funestes du racisme et de l'oppression coloniale en Afrique australe.

66. Là encore, on doit se demander pendant combien de temps le Conseil de sécurité restera passif tandis que ces régimes font de l'espace aérien et du territoire national de l'Angola, de la Zambie et du Mozambique une chasse réservée pour leurs horribles jeux de guerre. Nous savons tous qu'au cours de ces opérations des centaines de Namibiens et Zimbabwéens qui avaient fui l'oppression et l'injustice ont perdu la vie, de même que d'autres citoyens innocents des Etats de première ligne — sans compter, naturellement, les graves dommages matériels et les troubles occasionnés aux populations des régions frontalières.

67. Le représentant de l'Angola a pertinemment posé la question de savoir si des attaques comme celles qui ont été lancées contre son pays seraient restées impunies, presque passées sous silence, dans les capitales occidentales si elles avaient été perpétrées par des régimes non blancs sans liens étroits avec les pays occidentaux. Ma délégation n'a pas de doute quant à la réponse : la réaction aurait été vive et vigoureuse. Pourtant, ce n'est pas ainsi qu'ont réagi les cercles occidentaux devant les agressions armées contre l'Angola, agressions au cours desquelles ont été utilisées des armes que la communauté internationale a condamnées comme inhumaines.

68. Ces dernières semaines, il y a eu des révélations sensationnelles dans la presse internationale montrant la profonde corruption et la prévarication qui existent au sein

du Gouvernement sud-africain. Ces mêmes rapports ont également révélé toute l'étendue des plans de l'Afrique du Sud et les sommes qu'elle a versées pour essayer de vendre au monde occidental une flatteuse image de sa politique illégale et inhumaine dirigée contre les populations non blanches de Namibie et d'Afrique du Sud. Nous résistons à la tentation d'attribuer cette indifférence au succès de la conception mercantile que se fait l'Afrique du Sud des relations publiques. Nous ne pensons pas que l'Afrique du Sud, avec tout son or et ses diamants, puisse acheter assez d'influence pour sauver sa politique extérieure et intérieure d'*apartheid*, condamnée sans rémission. Cette propagande fondée sur la corruption peut — et elle l'a d'ailleurs fait — faire du bruit et même influencer ceux qui sont dépourvus de force d'âme ou qui sont corrompus. De telles sommes auraient pu être utilisées à des fins constructives et positives, comme, par exemple, une meilleure nutrition et une meilleure éducation pour les enfants noirs de ce pays aux abois. Mais indifférence n'est peut-être pas le bon mot. Hélas, l'Ouest n'est pas indifférent à ses intérêts, que personne ne met en cause. Ce à quoi le Conseil doit s'opposer, c'est la subordination de la Charte des Nations Unies et de la paix elle-même à ces intérêts. Cette indifférence est d'autant plus étrange que l'agression armée de l'Afrique du Sud était destinée de toute évidence à saboter le plan pour l'indépendance de la Namibie négocié par les cinq puissances occidentales puis approuvé par le Conseil dans sa résolution 435 (1978).

69. Il va de soi qu'on ne peut se faire la moindre illusion sur les mobiles de la récente attaque contre l'Angola. Des attaques semblables ont été lancées déjà dans le passé par les régimes minoritaires racistes pour contrecarrer les efforts faits pour parvenir à une juste solution des problèmes de l'Afrique australe grâce à des négociations pacifiques fondées sur les principes et résolutions des Nations Unies. Ces actes d'agression ont toujours eu pour objectif principal le renforcement et le maintien du régime illégal en Namibie et au Zimbabwe et la consolidation de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

70. Le Conseil doit bien comprendre que l'Afrique du Sud est violemment opposée à une Namibie libre, conduite par la SWAPO, son mouvement de libération autochtone authentique. La stratégie de l'Afrique du Sud est facile à déceler. Premièrement, elle a prétendu négocier de bonne foi tout en n'ayant aucune intention d'abandonner son contrôle du territoire namibien. Nous avons vu comment le régime de Pretoria a avancé diverses accusations sans fondement pour retarder et renverser le processus d'indépendance de la Namibie. Deuxièmement, l'Afrique du Sud a tenté d'installer en Namibie un régime fantoche par l'intermédiaire duquel elle pourrait continuer de contrôler les riches ressources du Territoire. Comme l'a noté l'Assemblée générale dans sa résolution 33/182A, on s'est également servi de ce qu'il est convenu d'appeler le règlement interne comme d'un prétexte pour fomenter la guerre civile et propager le mensonge selon lequel la lutte de libération menée par le peuple namibien est une agression perpétrée de l'extérieur. Troisièmement, la stratégie de l'Afrique du Sud comprend le plus grave de tous les crimes internationaux : la violation éhontée de la souveraineté et de

l'intégrité territoriale d'un Etat au moyen de l'agression armée. Elle comprend également la tentative de détruire un mouvement de libération reconnu par l'Organisation des Nations Unies comme le seul représentant authentique du peuple namibien.

71. Les négociations amorcées par les cinq puissances occidentales il y a deux ans ont sans aucun doute amené la communauté internationale à penser qu'elle pourrait enfin s'acquitter de sa responsabilité à l'égard du peuple namibien. L'écueil de ces négociations a toujours été le fait que les cinq puissances ne sont pas décidées à s'engager clairement et sans ambiguïté à prendre les mesures envisagées dans la Charte si l'Afrique du Sud continue à menacer la paix et la sécurité internationales en raison de sa mauvaise foi et de son intransigeance. Les négociations se heurtent maintenant à cet écueil — et ce n'est pas la première fois. Mon gouvernement espère sincèrement que les pourparlers de rapprochement actuellement en cours aboutiront, mais le passé montre à l'évidence que l'Afrique du Sud trouvera un moyen pour défier l'Organisation des Nations Unies aussi longtemps qu'elle saura pouvoir le faire sans encourir de sanction plus grave qu'une condamnation verbale.

72. Le Conseil de sécurité est maintenant saisi d'un cas d'agression armée non provoquée qui appelle des mesures internationales. Cette agression allant à l'encontre des efforts faits pour que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte de ses solennelles obligations morales et juridiques envers la Namibie, il ne devrait donc y avoir aucune hésitation quant aux mesures à prendre. Ma délégation estime que le Conseil doit condamner dans les termes les plus énergiques l'agression commise par l'Afrique du Sud contre l'Angola et doit s'engager clairement — et je souligne "clairement" — à imposer des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte, si le régime raciste se livre à nouveau à des actes d'agression armée contre tout Etat voisin et s'il n'accepte pas immédiatement de respecter les conditions de l'indépendance namibienne qu'a approuvées le Conseil dans sa résolution 435 (1978). Si le Conseil accepte moins que cela, étant donné ses tergiversations et ses hésitations du passé et compte tenu du caractère cruel des actes d'agression sans motif et répétés des agresseurs, il ne fera qu'esquiver la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte de protéger et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il mettra également en jeu sa crédibilité aux yeux de l'opinion publique mondiale, et une fois cette crédibilité détruite, la foi en l'Organisation des Nations Unies disparaîtra, ce qui laissera grande ouverte la porte à un nombre encore plus élevé de guerres, phénomène qui connaît déjà à l'heure actuelle une dangereuse escalade.

73. En conclusion, à ce stade de la situation mondiale, ce n'est pas le moment d'encourager les agresseurs et de jouer le "jeu de Munich".

74. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Makatini, représentant de l'African National Congress d'Afrique du Sud, que le Conseil a invité à sa 2133<sup>e</sup> séance. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

75. M. MAKATINI (*interprétation de l'anglais*) : L'African National Congress d'Afrique du Sud voit dans les agressions répétées et universellement condamnées commises par les régimes de Pretoria et de Salisbury contre l'Angola, la Zambie, le Botswana et le Mozambique la conséquence directe du système inhumain et anachronique que, les armes à la main, les peuples de l'Afrique australe cherchent à éliminer. C'est pour cette raison que nous estimons nécessaire de participer au débat actuel du Conseil. Nous vous remercions, monsieur le Président, ainsi que les représentants du Gabon et de la Zambie, d'avoir permis à notre mouvement de faire publiquement état de sa position à cette étape décisive de la lutte pour la libération de l'Afrique australe et pour la sécurité du continent.

76. Monsieur le Président, il est singulièrement significatif que le Conseil se réunisse sous votre présidence pour étudier la question de l'agression sans motif commise contre la République populaire d'Angola par le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Votre attachement personnel à la lutte contre le monstrueux système d'*apartheid* est bien connu. La gravité de l'engagement de votre pays, clairement démontrée en 1975 lorsque la jeune République populaire d'Angola fut victime d'une invasion préméditée et à grande échelle de la part du même régime fasciste d'*apartheid*, a depuis lors été une source de courage pour notre peuple que l'on opprime et qui lutte. Car, comme tous les véritables Africains et tous les véritables amis de l'Afrique, notre peuple sait que cette invasion appuyée par l'impérialisme visait à inverser le cours de l'histoire et à faciliter son maintien en esclavage. Et il se souvient avec fierté de l'intransigeante position anticoloniale et anti-impérialiste adoptée par le Nigéria et d'autres pays épris de paix et de justice dont la solidarité active a permis à l'héroïque peuple angolais d'infliger une défaite humiliante au régime raciste de Pretoria et de contrarier son plan diabolique visant à transformer l'Angola nouvellement indépendant en une base permanente d'agression et d'expansion pour la défense et l'exportation de l'*apartheid*.

77. Dans leurs déclarations lucides, les représentants de l'Angola, de la Zambie, du Botswana et du Mozambique et les représentants d'autres pays qui ont pris la parole, ainsi que le Vice-Président de la SWAPO, ont caractérisé la situation sévissant en Afrique australe avec une clarté nette et ont demandé que le Conseil de sécurité prenne des mesures immédiates et appropriées.

78. L'African National Congress d'Afrique du Sud appuie entièrement le point de vue selon lequel la cause fondamentale de la situation explosive en Afrique australe sur laquelle le Conseil se penche maintenant est due à la résolution opiniâtre du régime de Pretoria et de ses alliés impérialistes d'arrêter le processus de décolonisation dans la région en imposant des solutions factices et neo-colonialistes en Namibie et au Zimbabwe afin de garantir le maintien du *statu quo* en Afrique du Sud. L'agression éhontée du régime d'*apartheid* contre la République populaire d'Angola fait partie de la stratégie soutenue par les impérialistes, qui se caractérise par une agression tout aussi éhontée du même régime raciste contre la Zambie et du régime de Smith contre le Botswana et le Mozambique.

79. Les orateurs qui nous ont précédés ont bien compris le fait historique indéniable que la cause fondamentale du problème dans le cadre duquel s'inscrit l'agression contre la République populaire d'Angola, et qui en constitue la ligne de démarcation, est la stratégie des régimes de Pretoria et de Salisbury soutenue par les impérialistes. De nombreux représentants ont souligné le fait que le catalogue des événements de ces derniers mois montre que chaque fois que des pourparlers en vue d'un règlement négocié en Namibie et au Zimbabwe en arrivent à un stade avancé les régimes minoritaires racistes intensifient leurs actes d'agression contre les Etats voisins. Et leurs alliés, les pays occidentaux qui prennent part à ces pourparlers, non seulement s'abstiennent de condamner ceci et de faire peser leur pouvoir économique et politique collectif, mais au contraire multiplient leurs sermons à l'adresse de la SWAPO, du Front patriotique et des Etats de première ligne pour qu'ils fassent preuve de tolérance et de patience, et ils demandent une nouvelle série de pourparlers. Ceci a conduit un nombre croissant de pays, tout d'abord convaincus de la bonne foi des initiatives occidentales et des régimes de Pretoria-Salisbury quant aux plans proposés, à mettre sérieusement en doute la sincérité de ces engagements. En fait, le nombre de pays qui soupçonnent l'existence d'une conspiration visant à la trahison de la lutte pour l'indépendance de la Namibie et du Zimbabwe va également croissant.

80. Telle est la position dont sont aujourd'hui fermement convaincues les masses combattantes de la région et qui est également celle de l'African National Congress. Elle est renforcée par la conviction, fondée sur notre longue expérience, qui fait apparaître que l'axe Pretoria-Salisbury et certaines puissances occidentales sont farouchement opposés à une indépendance véritable de la Namibie et du Zimbabwe car ils y voient une entrave à leur stratégie visant à perpétuer le *statu quo* en Afrique du Sud en particulier et dans la région en général. La collaboration économique, militaire et nucléaire que le droit de veto protège constamment, le fait de ne pas apporter un soutien actif aux mouvements de libération qui sont à la pointe de la lutte internationale contre le système — fait qui a été condamné comme constituant une menace à la paix et à la sécurité internationales —, les sermons interminables prêchés aux mouvements de libération et aux Etats de première ligne pour leur conseiller la modération contre ces régimes sanguinaires, la critique et la condamnation des pays qui réagissent de manière favorable à l'appel de l'Organisation des Nations Unies d'appuyer les mouvements de libération et les Etats de première ligne : tout cela est une ample preuve de ma démonstration.

81. Si nous paraissions pessimistes ou négatifs, il appartient aux parties intéressées de nous prouver que nous avons tort, en condamnant fermement l'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola et en facilitant l'imposition qui n'a que trop tardé de mesures de rétorsion contre le régime de Pretoria, notamment les sanctions complètes et obligatoires aux termes du Chapitre VII de la Charte. Et, s'ils veulent purifier leurs états passés d'aide aux régimes racistes pour semer la mort et la destruction en Afrique australe en fournissant des armes de

génocide à un régime qui a légalisé l'agression contre tous les pays africains, ces pays occidentaux doivent aller plus loin et s'associer aux peuples combattants d'Afrique australe et à l'humanité progressiste en louant le rôle joué par les pays africains, les pays non alignés, les pays nordiques et les pays socialistes, qui ont toujours apporté aux mouvements de libération et aux Etats de première ligne une aide humanitaire, financière et matérielle. Ils doivent également ne plus prendre part à ce que nous considérons et condamnons comme étant le jeu de tromperie du régime sud-africain, qui vise à gagner du temps en imposant un régime de fantoches en Namibie par la proclamation qui nous paraît imminente de la prétendue déclaration unilatérale d'indépendance de l'Alliance démocratique du Turnhalle, à la suite de l'approbation d'élections frauduleuses et de la levée des sanctions contre la Rhodésie du Sud.

82. Nous avons, dans le passé, exprimé nos réserves, et parfois notre opposition, aux propositions qui se fondaient sur le fait que le régime de Pretoria pourrait être amené à changer ou à jouer le rôle d'un courtier honnête. Les événements récents ont beaucoup contribué à renforcer nos soupçons. C'est pour cette raison que, face au sabotage systématique des règlements négociés, nous pensons que le moment est peut-être venu pour cet éminent organe d'envisager sérieusement de revenir à sa position originelle, qui était de considérer la présence sud-africaine en Namibie comme illégale, et par conséquent de recourir à la politique de confrontation visant son retrait immédiat et inconditionnel. Cette position permettrait de sortir l'Organisation des Nations Unies du labyrinthe de contradictions dans lequel elle se trouve maintenant du fait qu'elle a accepté de négocier avec l'occupant illégal, dont la position à l'égard de l'ONU et de la SWAPO est bien connue. Une telle position éclaircirait également, nous le maintenons, une position que nous trouvons extrêmement confuse et dont nous soupçonnons qu'elle est suscitée par des forces qui cherchent à frustrer les peuples de Namibie et du Zimbabwe de leur victoire inévitable, voire imminente.

83. Il est important de relever que nos soupçons ont été renforcés encore davantage par les révélations indiquant le financement d'opérations de grande envergure qui visent à façonner l'opinion publique et une politique en faveur de l'*apartheid* dans certains pays, y compris chez les alliés traditionnels du régime d'*apartheid*. L'achat de journaux influents, de rédacteurs en chef et de parlementaires dans des pays dont la liste n'a pas encore complètement été dressée est un défi à ceux qui, sachant n'être pas parmi les coupables, doivent faire la preuve de leur innocence en appuyant sans réserve la position de l'Organisation de l'unité africaine, du mouvement non aligné et de l'Assemblée générale.

84. Enfin, nous tenons à rendre hommage au peuple frère d'Angola qui, sous la direction du parti des travailleurs du MPLA, continue d'écrire une page dorée dans la sombre histoire de notre lutte commune et indivisible en Afrique australe.

85. Nous nous engageons, quant à nous, à n'épargner aucun effort pour intensifier la lutte armée que mène le peuple pour s'emparer du pouvoir et établir un Etat

démocratique en Afrique du Sud, Etat démocratique où seront assurés les droits inaliénables de tous les habitants, quelles que soient leur couleur, leur race ou leur conviction politique.

86. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Sibeko, représentant du Pan Africanist Congress d'Azanie, à qui le Conseil a adressé une invitation lors de sa 2135<sup>e</sup> séance. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

87. M. SIBEKO (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, le respect que nous vous témoignons en tant que diplomate distingué et champion de la justice pour tous les peuples du monde est bien connu. C'est pourquoi nous sommes fiers de servir au sein du Comité spécial contre l'*apartheid* en tant qu'observateurs. Sous votre présidence, ce comité continue d'accomplir une œuvre admirable dans la mobilisation de l'opinion publique internationale à l'égard de la juste lutte que mène le peuple azanien contre l'*apartheid* et contre l'oppression et l'exploitation impérialistes.

88. Votre pays, la République fédérale du Nigéria, est respecté de par le monde entier pour son rôle militant dans la lutte tendant à libérer et à unifier l'Afrique tout entière. Le Nigéria a généreusement appuyé la lutte de libération en Azanie, et notre mouvement entretient des liens très étroits avec votre pays et son peuple militant. Ces relations se sont intensifiées depuis que le Pan Africanist Congress a été invité par le Gouvernement militaire fédéral, en 1976, à ouvrir un bureau de représentation à Lagos.

89. Comme cela a été dit et redit par tous les orateurs au cours de ce débat, le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus pour examiner une plainte de la République populaire d'Angola contre le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud. Il y a environ deux semaines, le régime d'*apartheid* sud-africain a lancé une nouvelle agression contre l'Angola, utilisant des avions Mirage pour bombarder la population civile et des camps de réfugiés en plein cœur de l'Angola. Ces attaques barbares et lâches ont causé d'énormes pertes en vies humaines et la destruction insensée de biens. Des rapports en provenance de l'Angola indiquent que l'invasion aérienne a été suivie par des attaques quotidiennes de l'infanterie à l'aide de pièces d'artillerie et de tirs provenant d'hélicoptères et d'autres aéronefs militaires. Des chars blindés ont également été utilisés au cours des attaques contre des villages angolais.

90. La raison sordide des attaques criminelles constantes du régime sud-africain d'*apartheid* contre l'Angola réside dans le fait que ce pays fournit des bases et des zones de déploiement à la SWAPO dans la guerre de libération qu'elle mène en Namibie contre l'occupation illégale par les racistes sud-africains de ce territoire international.

91. En s'appuyant sur cette logique, les racistes de Pretoria pourraient tout aussi bien s'arroger le droit de bombardier le bâtiment même dans lequel nous nous trouvons, le Siège de l'Organisation des Nations Unies, car n'est-il pas vrai que l'ONU reconnaît la SWAPO comme étant le représentant légitime du peuple namibien ? Or

cette reconnaissance inclut la reconnaissance de la lutte légitime du peuple namibien, et ce par tous les moyens, contre l'occupation sud-africaine.

92. En appuyant la SWAPO, l'Angola s'acquitte de son devoir sacré en tant que Membre de l'Organisation. La République populaire d'Angola a toutes les raisons du monde de s'attendre à ce que l'ONU punisse rapidement et sévèrement l'Afrique du Sud. Nous espérons donc, monsieur le Président, que sous votre sage direction et grâce à votre sagesse le Conseil de sécurité ne se dérobera pas à ses responsabilités. Les actes d'agression répétés de l'Afrique du Sud contre l'Angola et sa violation du territoire sacré, de l'espace aérien et de la souveraineté de ce pays sont les pires crimes que l'on puisse commettre contre un pays quel qu'il soit. Il convient donc que les coupables reçoivent un châtiment qui soit à la mesure de leur crime.

93. Nous savons tous que lorsque des régimes despotiques font face à des crises intérieures ils se lancent souvent dans des guerres au-delà de leurs frontières en espérant stimuler ainsi le patriotisme chez eux. A l'heure actuelle, le régime d'*apartheid* sud-africain est ébranlé en raison du scandale énorme soulevé par le vol de l'argent des contribuables et l'utilisation de ces fonds pour promouvoir l'*apartheid* tant dans le pays qu'à l'étranger. En s'en prenant à l'Angola, Botha et sa clique belliqueuse espèrent vainement que leur agression contre ce pays réussira à étouffer ce scandale. Mais il ne semble pas que cette manœuvre soit fructueuse.

94. Cependant, les membres du Conseil devraient se préoccuper encore davantage du mépris croissant de l'Afrique du Sud à l'égard de l'Organisation des Nations Unies. Ce mépris n'a jamais été plus manifeste que dans ce qui a été concocté ici à New York par les représentants de Botha sous la forme d'un prétendu projet de résolution visant à condamner la SWAPO. Par cette gifle cynique lancée à l'Organisation, Pretoria montre qu'en ce qui le concerne ce débat et tout le processus tendant à examiner une plainte légitime de la part d'un Etat Membre n'est qu'un spectacle d'amateurs.

95. Les Etats Membres qui s'efforcent de protéger l'Afrique du Sud en empêchant par leurs votes négatifs notoires au Conseil de sécurité l'adoption de mesures internationales doivent se demander sérieusement si une telle tolérance à l'égard du régime criminel de Botha et de Vorster sert vraiment la dignité de l'Organisation des Nations Unies et le respect auquel elle a droit. De par ses crimes contre le peuple azanien, contre l'Angola et contre d'autres pays de première ligne comme la Zambie, le Mozambique et le Botswana, le régime d'*apartheid* sud-africain a plus que mérité d'être puni au titre du Chapitre VII de la Charte. Ce châtiment doit s'exercer dans le domaine où il sera le plus senti, c'est-à-dire l'économie, car c'est celle-ci qui permet le maintien de l'*apartheid* colonialiste.

96. Le peuple azanien est consterné de savoir que sa main-d'œuvre asservie et ses ressources naturelles spoliées sont utilisées par le régime d'*apartheid* pour édifier un appareil militaire servant à assassiner ses frères et sœurs en Angola et dans d'autres pays voisins. Parallèlement à notre condamnation sans équivoque des crimes odieux commis

contre le peuple angolais, nous nous engageons à intensifier la lutte pour libérer l'Azanie de ce régime barbare.

97. Après avoir mené pendant 14 ans une juste lutte de libération nationale contre le colonialisme portugais et après une guerre sauvage contre les laquais de l'impérialisme et contre l'agression sud-africaine elle-même à la veille de l'indépendance et peu après la naissance de sa nation, le peuple angolais mérite la paix plus que quiconque. La communauté internationale a le devoir de l'aider dans cette entreprise afin que le peuple de ce merveilleux pays aux ressources naturelles énormes soit en mesure de construire sa société égalitaire dans la paix.

98. Face à la lutte interne toujours plus poussée en Afrique du Sud et face à la mobilisation toujours croissante contre le régime d'apartheid de par le monde, et étant donné que la population blanche est de plus en plus démoralisée pour les raisons susmentionnées et la corruption qui sévit dans les rangs de Vorster et de Botha, le moment est venu de donner une leçon à l'Afrique du Sud. Nous estimons que l'heure a sonné pour imposer des sanctions économiques obligatoires contre le régime sud-africain d'apartheid selon l'autorité conférée par le Chapitre VII de la Charte.

*La séance est levée à 18 h 50.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---